

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC



M. l'abbé A.-J.-J. Legaré

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. l'abbé Adolphe Legaré, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 18 du mois courant, à l'âge de 65 ans.

Né à Saint-Roch de Québec, le 6 avril 1830, il entra au Petit-Séminaire de Québec à l'automne de 1843, en même temps qu'un frère un peu plus jeune, Mgr C.-E. Legaré, enlevé à son affection, le 23 janvier 1890.

« Jusque là, dit M. l'abbé G.-P. Côté, dans son intéressante notice biographique de Mgr C.-E. Legaré, ils n'avaient connu que le chemin de l'école et de l'église. A partir de ce jour, ils ne connurent et aimèrent que le chemin qui les conduisait de la maison paternelle à ce sanctuaire de science et de vertu, où la Providence leur préparait un si bel avenir. »

On peut dire que, pendant 36 ans, ils ne connurent guère d'autre chemin. Car, une fois prêtres du Séminaire, ils ont rarement laissé passer une journée sans aller faire une petite station à la maison paternelle. C'était leur promenade favorite.

M. Legaré termina son cours classique dans l'été de 1852, et entra au Grand Séminaire dans l'automne de la même année.

Si nous sommes bien renseigné, et nous croyons l'être, le Séminaire lui proposa, comme à certains confrères, de passer en France pour étudier une spécialité, mais il déclina cet honneur.

Lorsqu'il fut ordonné prêtre, le 17 mars 1856, il était chargé du cours des Mathématiques, position qu'il occupa de 1854 à 1859. En 1859, il devenait Directeur du Petit Séminaire, et en 1862, il était nommé Procureur.

Nulle position ne convenait mieux à ses goûts et à ses aptitudes, et on peut dire que, jamais peut-être, abstraction faite du regretté M. Forgues, l'administration temporelle du Séminaire n'a été entre de meilleures mains.

Nous pouvons en parler en connaissance de cause, puisque nous avons eu l'honneur et l'avantage d'être l'un de ses assistants pendant quatre ans. Nous sentions, malgré notre inexpérience, que nous avions un chef à la hauteur de sa position et dont nous pouvions être fier.

Homme de bonnes manières, toujours courtois, parlant bien les deux langues, possédant à un haut degré le flair qui distingue les véritables hommes d'affaires, prompt à démêler l'écheveau le plus compliqué, ponctuel, méthodique, prudent sans exagération, M. Legaré possédait toutes les qualités nécessaires pour faire sa marque dans cette position pleine de responsabilités.

Il était tenu en haute estime par les principaux hommes d'affaires, qui, en maintes circonstances, se sont plu à lui reconnaître les qualités que nous venons de mentionner.

Aussi, lorsqu'il donna sa démission, en 1879, après un service de dix-sept ans, la position financière du Séminaire ne laissait rien à désirer; l'ordre le plus parfait régnait dans toutes les branches de l'administration, et là plupart des sources du revenu extérieur donnaient les bénéfices qu'on était raisonnablement en droit d'attendre.

Comme nous venons de le dire incidemment, M. Legaré donna sa démission le 31 mars 1879, à la suite d'une divergence d'opinions sur une question d'administration; et celle de son frère la suivit dès le lendemain.

« Il ne nous appartient pas, dit M. l'abbé G.-P. Côté, de décider

s'ils eurent tort ou raison : il est assez probable pourtant que théologiquement parlant, ils eussent pu former leur conscience et marcher avec la majorité du Conseil ; mais, en se retirant, ils ne firent qu'user d'un droit que personne ne pouvait leur contester.» (1)

On pourrait ajouter à ces judicieuses remarques, que les hommes fidèles à des convictions qui entraînent des sacrifices très pénibles quelque fois, ont droit au respect de tous, même s'ils se trompent.

A partir de ce jour, M. Adolphe Legaré fut à la disposition de son archevêque qui, en juin de la même année, lui confia la cure de Saint-Denis de Kamouraska. Moins d'un an après, il était chargé de la paroisse de Sainte-Croix ; puis, en octobre 1884, il prenait possession de la grande paroisse de Beauport, qu'il a dirigée jusqu'en 1893, et qui lui doit d'être dotée d'un beau couvent.

Sur ce nouveau théâtre, l'ancien procureur n'a pas fait moins bonne figure que sur le premier. Il a été, par son zèle, sa prudence, son dévouement et sa piété, un curé modèle. Aussi, il a su, partout, se concilier le respect et l'estime de ses paroissiens.

Sous un extérieur un peu froid et sévère qui, à première vue, retenait à distance, M. Legaré cachait un cœur d'or. Il était un de ces hommes qu'il ne faut pas juger par certaines apparences. Ceux qui l'ont bien connu, l'admettront avec nous. Nous en avons, du reste, fait l'expérience personnellement.

Lorsque nous sommes entré à son bureau, en 1868, cette impression première nous donnait un peu la crainte du Seigneur ; mais elle n'a pas tardé à se dissiper. Il est difficile d'être plus courtois, affable et complaisant qu'il ne l'était. Malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons pas dû lui donner toujours pleine et entière satisfaction. Cependant, il n'a jamais laissé percer le moindre signe de mécontentement. Il s'est toujours montré si bienveillant, que nous étions quelque fois tenté d'estimer notre savoir-faire plus qu'il ne valait. Ce qu'il a été pour nous, il l'a été invariablement pour tous ceux qui ont eu des relations avec lui, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de lui rendre ce témoignage.

Bien qu'il parut doué d'une forte constitution, ce digne prêtre à été terrassé par la maladie, à un âge où il pouvait encore espérer de longues années de vie. Mais la mort ne l'a pas pris à l'improviste.

(1) Notice biographique de Mgr C.-E. Legaré, page 94.

Depuis deux ans, il a pu s'y préparer d'une manière prochaine. D'ailleurs, un prêtre—fidèle comme il l'a été—à tous les points du règlement du Séminaire, habitué à regarder la mort en face, chaque jour, est rarement surpris quand elle se présente.

Rappelons-nous toutefois, que la pauvre nature humaine n'est pas souvent exempte d'imperfections, et n'oublions pas dans nos prières l'âme de celui que Dieu vient d'appeler à lui.

M. Legaré appartenait à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, à la Société Saint-Joseph, ainsi qu'à la Section diocésaine des messes, et a été inhumé à Beaufort, le 20 du mois courant.

D. G.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

S. S. LÉON XIII

AU PEUPLE ANGLAIS

LÉON XIII

AUX ANGLAIS

QUI CHERCHENT LE ROYAUME DU CHRIST DANS L'UNITÉ DE LA FOI
SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

(Suite et fin)

Car il est nécessaire que les dispositions de l'âme, qui sont surtout nécessaires à la prière, soient accompagnées des actions et des exemples qui conviennent à la profession chrétienne. Ces exemples sont l'observation de la droiture et de la justice, de la pitié pour les pauvres, de la pénitence, de la paix et de la concorde dans vos propres maisons, du respect pour les lois ; c'est là ce qui appuiera vos prières de la façon la plus excellente.

La miséricorde divine est favorable aux demandes de ceux qui, en toute justice, accomplissent les préceptes du Christ suivant sa promesse. « Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez et cela vous sera accordé. »

Aussi Nous vous exhortons maintenant à ce que, unissant votre prière à la Nôtre, vous demandiez ardemment à Dieu qu'il

vous accorde d'accueillir vos compatriotes et vos frères dans les liens de la parfaite charité. En outre, il est profitable d'implorer le secours des saints de Dieu. L'efficacité de leurs prières, surtout dans une semblable cause, ressort de cette remarque frappante de saint Augustin, au sujet de saint Étienne : « S'il n'avait pas ainsi prié, l'Église n'aurait pas eu saint Paul. »

Aussi, Nous invoquons avec ferveur saint Grégoire, que les Anglais ont toujours honoré comme l'apôtre de leur nation, saint Augustin, son disciple et son messenger ; tous les autres saints de Dieu, dont les éclatantes vertus et les non moins remarquables actions ont valu à l'Angleterre le nom d' « Ile mère des Saints, » saint Pierre, prince des apôtres et saint Georges, ses patrons spéciaux, et par-dessus tout la Sainte Mère de Dieu, que le Christ lui-même, du haut de la Croix, a désignée pour être la Mère du genre humain, et à laquelle votre royaume fut consacré par vos ancêtres, sous ce glorieux titre : « l'apanage de Marie. »

Tous Nous les invoquons avec une pleine confiance. Nous leur demandons d'être Nos avocats devant le trône de Dieu, de sorte que, renouvelant votre gloire des anciens jours, il puisse « vous combler de paix et de joie dans votre foi, afin que votre espérance croisse de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit. » (Rom., XV, 12.)

Il faut prendre soin que les prières spéciales pour l'unité de la foi instituées déjà parmi vous, catholiques, et fixées à certains jours, soient récitées plus souvent avec une plus grande dévotion. En particulier, que le pieux exercice du Saint Rosaire de Marie, que Nous-même avons si vivement recommandé, soit parmi vous en honneur, car cette prière renferme pour ainsi dire un abrégé de la doctrine de l'Évangile, et a toujours été très salutaire pour les peuples.

De plus, Nous voulons par Notre propre volonté et autorité ajouter une nouvelle indulgence à celles qui ont été accordées successivement par Nos prédécesseurs. Nous accordons donc à tous ceux qui réciteront pieusement la prière jointe à cette lettre, même à ceux qui ne sont pas Anglais, une indulgence de 300 jours, et, en outre, une indulgence plénière, une fois le mois, moyennant l'observation des conditions ordinaires, à tous ceux qui l'auront récitée quotidiennement.

Puisse-t-elle fortifier ces vœux et en assurer la réalisation, la prière divine du Christ en faveur de l'unité, cette prière qu'au-

jourd'hui, célébrant le souvenir de sa très sainte résurrection, Nous répétons avec la plus vive confiance : « Père Saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient une seule chose comme nous sommes un..... Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est vérité..... Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous une seule chose, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient de même une seule chose en nous..... Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé. » (Jean, XVII, 11, 14, 20, 21, 23.)

Et maintenant, Nous demandons et Nous souhaitons toutes les bénédictions de Dieu pour le peuple entier de Grande-Bretagne, et, du fond du cœur, Nous prions pour que ceux qui cherchent le royaume du Christ et le salut dans l'unité de la foi puissent voir la pleine réalisation de leurs désirs.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 14 avril 1895, la dix-huitième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Prière à la Très Sainte Vierge pour nos frères les Anglais

O bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, Notre Reine et Notre très douce Mère, tournez avec bienveillance vos regards vers l'Angleterre qui est appelée votre « apanage, » tournez-les vers nous, qui avons en vous une vive confiance.

C'est par vous que nous a été donné le Christ Sauveur du monde, afin que notre espérance s'appuie sur lui. Il vous a donné à nous, afin que, par vous, cette même espérance s'accroisse. Priez donc pour nous, ô Mère de douleurs, qui nous avez reçus comme vos fils, près de la croix du Seigneur.

Intercédez pour nos frères séparés, afin qu'ils soient unis avec nous dans le seul vrai troupeau au suprême pasteur, le vicaire de votre Fils sur la terre. Priez pour nous tous, ô très-douce Mère, afin que, par une foi féconde en bonnes œuvres, nous méritions tous de contempler Dieu avec vous dans la céleste patrie, et de le louer dans tous les siècles. *Amen!*

La Visitation

Faites, Seigneur, que nos entretiens avec le prochain aient pour but principal de nous rendre plus vertueux ; que nous ayons soin d'y éviter tout ce qui serait capable de flatter nos passions et nos vices, ou de nuire aux intérêts du salut des autres, et qu'en tous nos discours nous ne blessions jamais ni la justice ni la vérité.

Maximes

Saçons attendre ; les moulins du bon Dieu broient lentement, mais ils font bonne farine.

Combien de personnes ont des griffes à la langue, et ne savent lécher sans écorcher. (S. ALPHONSE).

Causeries sur le spiritisme

Malgré tout ce que nous avons dit des esprits, une foule de naïfs cherchent à se persuader que ce commerce peut avoir quelque chose de bon et d'utile, et s'y livrent sans remords. Ils répondent, pour se justifier, que s'il y a de mauvais esprits, il s'en trouve aussi de sages et de bons.

Raisonnons cette réponse. Comment un spirite honnête peut-il espérer de tomber tout juste dans les bras de ces esprits bien-faisants, et de ne pas s'abattre sur des esprits mauvais ?

Allan Kardec avoue lui-même que cet espoir n'a pas sa raison d'être. On ne peut espérer converser communément avec les esprits parfaits, parce que les esprits impurs et malfaisants pululent partout et sont toujours prêts à répondre.

Il est vrai que les spirites prétendent que l'on peut discerner les esprits en les jugeant par le bon sens. Mais, dans ce cas, puis-je répondre, si je suis juge de la vérité et de la bonté des enseignements, je n'ai rien à apprendre, et je puis mieux juger par moi-même du bien et du mal.

Certains, pour s'assurer de ne pas faire une récolte de mensonges, ont imaginé de recourir à beaucoup d'esprits différents. Mais l'expérience a prouvé que ce procédé n'aboutit qu'à multiplier les erreurs.

Pourquoi donc s'embarquer en si malheureuse compagnie pour un bénéfice si peu assuré ? Ajoutons qu'il lui faudra, même contre son gré, renier les dogmes religieux pour y substituer des insanités qui répugnent au sens commun des philosophes aussi bien qu'à l'Évangile.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTÉ-NEUVIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Dans ma dernière, tu as dû remarquer cette proposition de notre auteur : Dieu a permis à Satan de faire l'empire romain pour rendre *humainement* impossible l'établissement de l'Eglise. En effet, dans cette œuvre, but final de la création, où Dieu a déployé la force de son bras—*Fecit potentiam in brachio suo*—il a voulu rendre évidente l'impuissance des créatures et manifester au monde ses infinies perfections, tout en rendant inexcusables, pendant toute la durée des siècles, ceux qui, témoins du miracle permanent de l'établissement de l'Eglise et de sa vitalité indestructible, malgré toutes les passions humaines et tous les engins de destruction mis à leurs services. C'est l'idée que rendait M. l'abbé Martinet, dans son spirituel ouvrage intitulé L'ONGUENT CONTRE LA MORSURE DE LA VIPÈRE NOIRE, par cette formule péremptoire : *incrédule, ergo divinum*. Rien, à mon avis, de plus tranchant ne peut être opposé aux objections de l'impiété ; *c'est incroyable, donc c'est divin*. Oui c'est incroyable que douze pêcheurs ignorants, sortis d'une petite bourgade méprisée de la Galilée, inconnus jusqu'au jour de la Pentecôte, déstitués de toute ressource humaine, aient entrepris et mené à bonne fin la conversion d'un monde pourri de vices et puissant uniquement pour le mal ! Armée de cet argument, la première bonne femme venue n'a qu'à filer tranquillement sa quenouille, en répondant *Amen* à toutes les objections des incrédules et des impies de tous les siècles ; sa foi va grandissant à mesure qu'on les accumule en masses plus imposantes. L'adversaire du Christianisme le plus acharné, le plus éloquent, en devient l'apologiste le plus puissant à l'égard de quiconque répète en son cœur : *c'est impossible, donc c'est divin*.—*Le doigt de Dieu est évidemment là*. « Comme le rayon du soleil, dit Eusèbe, illumine tout à coup l'horizon, ainsi, par un effet de la puissance et de la protection céleste, la parole de Dieu, le Verbe du salut projecta simultanément sa splendeur dans l'univers entier. La prophétie des saintes Ecritures s'est vérifiée, au pied de la lettre. La voix des évangélistes et des apôtres s'est fait entendre à tout le monde, et leur parole a retenti jusqu'aux extrémités de la terre. Semblable à l'aire du laboureur, qui se comble soudain, au temps de la moisson, des gerbes recueillies de toutes parts, l'Eglise se vit tout à coup remplie de la multitude innombrable et presque infinie de ceux qui, dans toutes les cités, dans toutes les bourgades, embrassaient la

religion du Christ et la foi véritable. Je ne consentirai jamais à ne voir qu'un fait humain dans la propagation universelle de l'Évangile par les Apôtres. Ils prêchent à toute créature le nom de Jésus ; ils publient les miracles de sa vie dans les villes et dans les campagnes, envahissant l'Empire romain, et la cité reine de toutes les autres cités ; parcourant les royaumes des Perses, et des Arméniens, les contrées des Parthes, pénétrant chez les Scythes et jusqu'aux confins de l'univers, dans les régions de l'Inde ; traversant l'Océan et abordant jusqu'à ces îles qu'on appelle Britanniques.»

Un pauvre batelier, Pierre, créé par Jésus chef des douze, vient s'attaquer à la capitale de l'Empire romain, à cette Babylone où trône César, le tout-puissant Vicaire de Satan ! Vit-on jamais témérité semblable ? Si, du moins, il avait de l'or, beaucoup d'or pour acheter les acclamations de la plèbe avide de jouissances et de voluptés ; de cette immense population qui, tout-à-fait oublieuse de la vie future, ne demande à ses maîtres que des vivres et des plaisirs ; *panem et circenses* ; mais non, il suivait fidèlement l'ordre de son divin Maître : « *N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie dans votre bourse. Ne préparez ni un sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton.....* » (Matt. X. 9, 10). C'est ainsi qu'il se présenta aux portes de l'opulente cité, pour renverser les idoles et faire régner toutes les vertus à la place de tous les vices.

« A propos de l'arrivée de saint Pierre à Rome, dit Mgr Gerbet, un père de l'Église a fait ressortir, sous une forme dramatique, le caractère surhumain de l'entreprise qu'il venait accomplir. Figurez-vous cet étranger, au visage pâle et à la barbe crépue, revêtu d'une robe et d'un manteau usés par le voyage, pieds nus ou avec de pauvres sandales, se reposant un moment, au milieu de ses compagnons, près de la Porte-Navale, par exemple ; tâchant d'obtenir des renseignements sur le chemin qu'il doit suivre, dans les détours de la grande ville, et se faisant nommer quelques-uns des principaux monuments qu'il découvre. De la borne où il est assis, il peut apercevoir, sur le sommet du Capitole, le temple de Jupiter qui domine Rome et le monde. Pendant qu'il médite sur ce qu'il voit, un de ces chercheurs de nouvelles, qui se plaisent à questionner les arrivants, s'approche de lui, et il s'établit entre eux le dialogue suivant : « *Etranger, pourrais-je savoir quelle affaire t'amène à Rome ? je serais peut-être en état de te rendre quelque service.—je viens y annoncer le Dieu inconnu, et substituer son culte à celui des démons.—Vraiment ! Mais voilà quelque chose de très-nouveau*

« et j'aurai grand plaisir, tout à l'heure, à raconter ceci à mes
 « amis en me promenant avec eux dans le Forum. Si tu veux bien,
 « causons un peu ; dis-moi d'abord d'où tu viens ; quel est ton
 « pays.—J'appartiens à une race d'hommes que vous détestez,
 « que vous méprisez et qui ont été chassés de Rome ; mais on
 « leur a permis d'y revenir. Mes compatriotes, à ce qu'on m'a
 « dit, ne demeurent pas loin d'ici, le long du Tibre. Je suis Juif.
 « —Mais tu es peut-être un grand personnage dans ta nation ?—
 « Regarde ces pauvres mariniers, qui se tiennent là tout près de
 « nous, sur le bord du fleuve : je suis de leur métier. J'ai passé
 « une bonne partie de ma vie à prendre des poissons, dans un
 « lac de mon pays, et à raccommo-der mes filets pour gagner mon
 « pain. Je n'ai ni or, ni argent.—Et depuis que tu as quitté ce
 « métier, tu t'es sans doute appliqué à l'étude de la sagesse, tu as
 « fréquenté les écoles des philosophes et des rhéteurs, tu comp-
 « tes sur ton éloquence ?—Je suis un homme sans lettres.—Jus-
 « qu'ici, je ne vois rien de bien rassurant pour ton entreprise : il
 « faut donc que le culte de ce Dieu inconnu, dont tu parles, soit
 « bien attrayant par lui-même, pour pouvoir se passer ainsi de
 « toute recommandation ?—Le Dieu que je prêche est mort du
 « dernier supplice, sur une croix, entre deux voleurs.—Eh ! que
 « viens-tu donc nous annoncer, de la part d'un Dieu si étrange ?
 « —Une doctrine qui semble une folie aux hommes superbes et
 « charnels, et qui détruit tous les vices auxquels cette ville a élevé
 « des temples.—Quoi ! tu prétends établir cette doctrine à Rome
 « d'abord, et ensuite dans quels pays ?—Toute la terre.—Et pour
 « longtemps ?—Tous les siècles.—Par Jupiter ! l'entreprise a
 « quelque difficulté, et je crois que tu aurais besoin de commén-
 « cer par te faire de puissants protecteurs, pour n'être point arrêté
 « à ton tour ; mais je n'imagine pas que tu comptes les Césars, les
 « riches, les philosophes, parmi tes amis !—Les riches, je viens
 « leur dire de se détacher de leurs richesses ; les philosophes, je
 « viens captiver leur entendement sous le joug de la foi ; les
 « Césars, je viens les destituer du souverain pontificat !—Tu pré-
 « vois donc qu'au lieu de se déclarer pour moi, ils se tourneront
 « contre toi et tes disciples, si tu en as. Que ferez-vous alors ?—
 « Nous mourrons.—C'est en effet ce qu'il y a de plus vraisemblable
 « dans tout ce que tu viens de m'annoncer. Etranger, je te
 « remercie ; tu m'as fort diverti. Mais en voilà assez pour le
 « moment. Je t'entendrai un autre jour. Adieu.—(A part.) Pauvre
 « fou ! C'est pourtant dommage, car il m'a l'air d'un assez brave
 « homme. » (Darras, V, 465).

Quel tableau ! comme il est frappant de vérité ! Et la conclu-

sion de ce fier Romain est nécessairement celle de toute raison créée qui perd de vue la puissance infinie du Créateur. Pendant que saint Pierre, uniquement appuyé sur la parole de son Maître, mettant de côté tout raisonnement de la sagesse humaine, se prépare ainsi à la conquête de Rome, future capitale de ses successeurs jusqu'à la fin des siècles, Satan fourbit ses armes, prêt à lancer contre l'Apôtre et ses disciples toutes les forces du monde et de l'enfer, comptant sur une victoire d'autant plus certaine qu'elle lui paraît plus facile. Et cependant, Rome est devenue le siège des successeurs du Pêcheur de Galilée; les Césars ont dû céder la place aux Vicaires du Crucifié, et l'Europe chrétienne est encore là pour témoigner de la victoire remportée par les bateliers du lac de Tibériade! En présence de cette merveille aussi resplendissante que le soleil, le plus illettré des chrétiens a donc cent fois raison de s'écrier; *C'est prodigieusement incroyable, donc c'est prodigieusement divin — Incredibile, ergo divinum!*

Tout à toi

P. P.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le gouvernement de Manitoba n'est pas encore rassasié de persécution. Loin de le fatiguer, elle semble être pour lui un élément vital. C'est ce que démontre la réponse qu'il vient de faire au gouvernement d'Ottawa.

Le jugement du Conseil Privé, le *remedial order* et l'intervention officielle de Lord Aberdeer n'ont pu le décider à rentrer dans la voie de la légalité et de la justice. Tant pis pour lui! Il apprendra à ses dépens que le règne de l'injustice n'est pas éternel.

Nous aurions préféré le voir réintégrer lui-même les catholiques de Manitoba dans leurs droits, parce que le coupable est tenu de réparer le mal qu'il a fait. Mais il est peut-être mieux que cet acte de justice soit accompli par le gouvernement d'Ottawa. La minorité sera ainsi soustraite à l'hostilité de gouvernants qui, tout en rétablissant substantiellement l'ancien état de choses, auraient imaginé mille prétextes pour la taquiner et la vexer. La persécution sourde, surtout, est chose facile.

Nous avons lu cette pièce officielle, que le gouvernement Greenway a rendue publique le 13 juin dernier. Il y a eu des hésitations évidemment, car une seule séance du cabinet aurait suffi amplement pour préparer ce hors-d'œuvre.

Notons d'abord qu'on ne se plaint pas du ton du *remedial order* qui, du reste, ne laisse rien à désirer.

Le ton de la réponse est également très convenable, mais le fonds est ce qui manque le plus, comme nous allons le voir. Quand un plaidoyer est aussi faible, il est évident que la cause est mauvaise.

Le premier paragraphe donne au *remedial order* le seul sens qu'il comporte, en déclarant que *l'obéissance aux termes de cet ordre serait le rétablissement des écoles catholiques séparées*. On ne s'est donc pas mépris sur la signification et la valeur du *remedial order*. Puisque sa mise à exécution entraînait le rétablissement des écoles catholiques séparées, nous avons également raison—avec la partie saine de la population—de nous déclarer satisfait, et d'ajouter que le devoir de tout bon citoyen était de l'appuyer. Les farceurs qui ont crié au scandale et à la comédie sont ainsi confondus par leurs propres amis.

Le deuxième alinéa réaffirme la prétendue inefficacité des anciennes écoles catholiques, alléguée pour colorer le déni de justice que l'on maintient dans les termes suivants :

Par suite, nous sommes forcés de déclarer respectueusement à Votre Excellence en conseil, que nous ne pouvons pas accepter la responsabilité de mettre en vigueur les termes du *remedial order*.

Ce raisonnement, pour valoir quelque chose, suppose un droit qui n'existe pas dans le cas actuel, puisque le Conseil Privé a décidé que la loi de 1890 était injuste. Le gouvernement de Manitoba n'est donc pas libre d'agir comme il l'entend, pas plus qu'un voleur n'a le droit de poser des conditions avant de consentir à restituer la chose volée. Il l'est d'autant moins qu'il se trouve maintenant sous le coup d'un jugement sans appel.

Abstraction faite de la suggestion d'une enquête sur le fonctionnement de la loi scolaire antérieure à 1890, que les intéressés ne peuvent accepter, suivant nous, sans renoncer au jugement qui consacre leurs droits, le reste n'est que du remplissage, n'a aucun rapport avec la véritable question, et se termine par une profession de loyauté, fièrement hypocrite. La loyauté, en effet, se prouve par des actes et non par des paroles.

Le duel est donc définitivement engagé entre le gouvernement de Manitoba et celui d'Ottawa, et, malheureusement, il va avoir pour effet de prolonger quelque peu la durée de la persécution. Mais cette lutte ne saurait s'éterniser, et devra finir comme celle du pot de terre contre le pot de fer.

En attendant, nous répliquons ce que nous disions dans la *Semaine Religieuse* du 16 février dernier : la tâche de réparer l'injustice du gouvernement de Manitoba incombe désormais au gouvernement central, et nous comptons qu'il fera son devoir, quand même il devrait succomber. Du moins il tombera glorieusement.

Ce qui est moins regrettable, c'est la grève des membres du comité des divorces, annoncée dernièrement par les journaux. Le Sénat ayant jugé à propos de suspendre la procédure d'une cause devant les tribunaux, les membres du comité, susceptibles à l'excès, ont démissionné presque tous. A l'heure qu'il est, la machine à divorces ne fonctionne plus depuis quelques semaines, et cependant le pays ne s'en porte pas plus mal. Nous comprenons qu'il doit y avoir, par-ci par-là, quelques désappointements, mais nous ne les regrettons pas. Cette machine à divorces n'aurait jamais dû être installée.

D. G.

A travers le monde des nouvelles

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Léon de Standon, le 30 ; à Saint-Sébastien, le 1^{er} juillet ; à Saint-Paul de Montminy, le 2 ; à Saint-Pascal, le 3 ; à Saint-Anselme, le 4. au couvent des Laurentides, le 6.—Le procès de *non-culte* dans la cause de béatification de la Vénérable Mère de l'Incarnation est terminé, et le jugement est favorable.—M. l'abbé Ph. Fihon, professeur à l'Université-Laval, part pour Paris vers le milieu de juillet, pour suivre les cours de chimie et se préparer à l'enseignement de cette science.—M. le Marquis de Lévis est arrivé à Québec, le 17, et a été reçu à la gare par le maire et les membres du Conseil de Ville. Le soir, il y a eu illumination à Lévis, le lendemain, à trois heures de l'après-midi, le Marquis est traversé à Lévis où il a été reçu et conduit à l'Hôtel de Ville. Après la présentation d'une adresse, il y a eu séance solennelle du Conseil, au cours de laquelle on a conféré à M. de Lévis le titre de citoyen de Lévis.—Mardi, il y a eu à l'Université Laval réunion des missionnaires agricoles de Québec, Chicoutimi et Rimouski.—M. l'abbé Joseph Ferdinand Audet, chapelain de l'Hôpital Saint-Pierre, Albany, décédé le treize du mois courant, à l'âge de 56 ans, était congréganiste.—M. l'abbé Louis-Honoré Paquet, prêtre du Séminaire de Québec, a donné sa démission et devient chapelain des Franciscaines Missionnaires de Marie. Le développement que cette communauté commence à prendre, nécessitait la nomination d'un chapelain permanent.

FLANCE.—Léon XIII a fait verser aux facultés catholiques de Lille la somme de 20,000 piastres pour sa participation à la dotation d'une chaire.